

Charte d'usage des ressources documentaires dans le cadre d'un projet de recherche

Charte validée par le CA de l'INSEI le 27/06/2024

Dans le cadre de recherches sur le fonds documentaire, il est possible de venir sur rendez-vous aux horaires d'ouverture du centre de documentation de l'INSEI en contactant documentation@insei.fr

Accès au fonds patrimonial

La consultation du fonds patrimonial répond aux besoins liés à des recherches de longue durée. Elle peut répondre également aux besoins de recherches ponctuels, notamment pour obtenir des documents qui seraient introuvables dans d'autres bibliothèques et seraient disponibles à l'INSEI.

Pour consulter ce fonds, il est nécessaire de signaler les documents souhaités et la date de venue auprès des documentalistes à documentation@insei.fr

Pass Recherche et accès aux collections

Un Pass Recherche est destiné aux chercheurs et étudiants extérieurs à l'INSEI entreprenant un travail de recherche.

Ce Pass, au tarif de 15€, est valable pour l'année universitaire. Il permet d'accéder à toutes les collections du centre de documentation de l'INSEI ainsi qu'au fonds patrimonial détenus par l'établissement.

Les ouvrages du centre de documentation sont consultables sur place et sont empruntables pour une durée de trois semaines, à raison de 4 documents au maximum. Le fonds patrimonial est exclu du prêt.

Documents à produire pour s'inscrire pour un pass Recherche

- une pièce d'identité valide
- une présentation succincte du projet de recherche décrivant le thème
- et les références des livres demandés

Ces documents sont à faire parvenir par mail quinze jours avant la première consultation à documentation@insei.fr

Protocole de consultation du fonds documentaire patrimonial

La prise de vue numérique personnelle est autorisée à titre gratuit aux conditions suivantes :

1. La personne présente en salle à l'accueil est habilitée à accorder ou refuser la numérisation d'un document, en particulier si les manipulations mettent le document en péril
2. Tous les matériels de prise de vue numérique (appareil photographique, téléphone, tablette etc..) sont autorisés. L'utilisation de pied et/ou de flash est interdite.
3. Un scanner payant est à disposition des publics titulaires d'un pass Recherche. Prévoir une clé USB pour sauvegarder les documents.

Dans tous les cas, il est interdit de procéder à la reprographie intégrale d'un document. Toute pratique de prise de vues non conforme entraînera la cessation de l'opération en cours.

Cette forme de reproduction est destinée à l'usage privé à des fins d'enseignement, de recherche ou de conservation.

Est formellement interdite la publication des documents ainsi reproduits (publication commerciale ou à compte d'auteur, publications universitaires...) à l'exception des travaux de thèses, de master ou travaux scolaires. Cette publication doit s'accompagner systématiquement de la mention « Source INSEI ».

Pour valoriser et faire connaître le fonds documentaire de l'INSEI

Pour toute publication ou rapport quelle qu'en soit la forme (résumé, article, ouvrage, film...), l'utilisateur doit inclure une note ou un remerciement mentionnant que le fonds documentaire de l'INSEI a été utilisé pour réaliser ce travail.

Cette mention est en plus du respect du droit moral de l'auteur ou des auteurs des ressources documentaires consultées qui sont à mentionner.

Date et signature de l'utilisateur